



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## congés payés

Question écrite n° 29948

### Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) \* appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les revendications des paysagistes tendant à ne plus être affiliés aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics. Eu égard à l'exercice de cette profession, il appert que ces professionnels entrent dans le champ d'application de la réglementation relative à la protection sociale agricole. De surcroît, les paysagistes cotisent auprès de la MSA et de la caisse de retraite complémentaire de l'agriculture, et leur diplôme et leur qualification sont placés sous l'égide du ministère de l'agriculture. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière, et plus précisément si les dispositions de l'article D. 732-1 du code du travail pourraient faire l'objet d'une modification à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

### Texte de la réponse

Les difficultés évoquées sont réelles, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les régler le plus rapidement possible. La question a donc été abordée lors de la discussion du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux au Parlement. Un amendement déposé au Sénat a été adopté avec un avis favorable du Gouvernement. Le nouvel article 10 bis A de la loi crée un article L. 223-18 dans le code du travail qui exclut les entreprises ayant une activité exclusive ou principale de paysage de l'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29948

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2003, page 9293

**Réponse publiée le :** 15 juin 2004, page 4437